

## Commission travaux et sécurité – Le 12 juin 2018

### Salle des commissions – 18h00

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Michel DIDIER, Philippe CUNY, Laurent PERRIN, Emmanuelle AUBERT, Daniel JOMARD, Jean-Gérard GEORGE, Jérôme, Rémi.

Excusés : Cyrille VIOLLE, Cédric PIERREL, Fabienne BLAISON.

Absents : Patricia HANTZ, Jérôme GRAVIER, Michaël ROHR, Élodie CANEVALI, Arthur BRAUN, Gilbert LAMBOLEZ.

Rémi DECOMBE expose l'étude relative à la compétence éclairage public, que le syndicat départemental d'électricité des Vosges propose de prendre en charge aux communes qui le souhaite.

Le but de la commission est d'étudier la possibilité d'un transfert de l'éclairage public communal à ce syndicat, soit pour l'investissement, soit pour l'investissement et la maintenance, soit pour aucun transfert.

Après avoir écouté les données techniques et financières relatives à ce transfert, le débat s'ouvre sur cette possibilité.

Il est remarqué que le coût de consommation de l'éclairage public est en baisse, mais Didier HOUOT propose que les changements d'éclairage en horaires différés puissent se faire selon des horaires différenciés en fonction de la saison. Cette possibilité sera étudiée.

Yannick PIQUEE estime que si la compétence est transférée, la Commune perdra la main sur la manière d'investir sur son éclairage public, notamment en termes de délais de réalisation. Il remarque toutefois que ce transfert permettrait une réduction du coût d'investissement.

Daniel JOMARD demande si ce transfert entraîne de garder la main sur la définition technique des investissements.

Jean-Gérard GEORGE répond que oui car la Commune a la possibilité de proposer ou de refuser des propositions du syndicat.

Yannick PIQUEE remarque, quelle que soit la décision à prendre sur ce sujet, qu'il faudra bientôt mettre en place un programme important de renouvellement de l'éclairage public car beaucoup de tête d'éclairage sont au mercure, avec des ampoules qui n'existent plus sur le marché.

Il est remarqué que l'adhésion est intéressante en investissement en cas de gros investissements, mais que l'adhésion à la maintenance n'est pas vraiment intéressante financièrement.

Selon Yannick PIQUEE, on ne maîtrisera plus autant le planning de réalisation des travaux à réaliser. Il ajoute qu'actuellement l'éclairage public communal, en régie, n'est pas coûteux tant en terme de maintenance (par le personnel communal) qu'en terme d'investissement (achat du matériel seulement et pose et installation en régie).

Michel DIDIER remarque que ce syndicat est surtout intéressant pour les petites communes et estime qu'en communauté de communes, ce serait intéressant. Didier HOUOT estime que oui mais que la communauté de communes doit d'abord fixer le sort des compétences existantes avant

d'étudier de nouvelles compétences.

Jean-Gérard GEORGE estime que l'investissement seul pourrait être intéressant financièrement mais que nos services ont les capacités de faire davantage et dispose des compétences et des outils.

Considérant que cette compétence doit être étudiée plus en profondeur et son impact mieux mesuré, que les gains sont relativement faibles par rapport aux inconvénients et que les disponibilités financières à l'avenir pour l'éclairage public sont incertaines, la commission, à l'unanimité des membres présents, rendent un avis défavorable à un quelconque transfert au SDEV de l'éclairage public communal.

Vu cet avis, le conseil municipal délibérera à ce sujet en sa séance du 26 juin 2018 et la délibération sera transmise dès le lendemain au syndicat.

Le point à l'ordre du jour relatif à la ruelle du Damont est repoussé à la commission terrains du 14 juin 2018.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h53.

Vagney, le 13 juin 2018,  
Pour le Maire,  
L'adjoint délégué aux travaux,  
*Yannick PIQUEE*

